



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

euro

Question écrite n° 61359

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées dans les maisons de retraite et les foyers logement quant au passage à l'euro. Compte tenu de la période de transition très courte, il l'interroge sur l'opportunité d'organiser des après-midi d'information et de distribuer, comme l'ont réclamé certaines associations, des jeux de société mettant en scène l'euro afin de faciliter l'information des plus âgés.

### Texte de la réponse

La période transitoire de trois ans (1999-2002) a été choisie par l'ensemble des pays de l'Union européenne afin de permettre la préparation de tous les acteurs, et notamment des entreprises et des administrations, ainsi que la fabrication en grand nombre des pièces et des billets en euros. Il importait aussi que la durée de cette période soit suffisante pour l'adaptation des publics qui risquaient de rencontrer des difficultés (personnes âgées ou handicapées...). D'autre part, la sensibilisation des publics les plus fragiles et donc des personnes âgées est un souci constant des pouvoirs publics. Dans cette perspective, un partenariat a été établi avec l'Institut national pour la retraite active (INRAC). Il consiste à former plus de 4 000 bénévoles retraités, soit environ un par canton, qui ont la tâche de familiariser et rassurer les personnes âgées à la nouvelle monnaie. Ce programme est coordonné dans chaque département par le trésorier-payeur général. D'ores et déjà, près de 2 300 retraités bénévoles ont été formés dans le cadre de ce programme et plus de 2 000 autres candidats le seront bientôt. Par ailleurs, les jeux de société destinés aux personnes âgées sont un outil complémentaire à ces formations. Le Gouvernement a en outre souhaité que les personnes les plus vulnérables qui ne possèdent pas de convertisseurs puissent être aidées pour le passage d'une expression monétaire dans une autre en mettant à leur disposition, en fin d'année, des outils de conversion par l'intermédiaire des associations caritatives et humanitaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61359

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mai 2001, page 2908

**Réponse publiée le :** 10 septembre 2001, page 5179